

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2014

Le jeudi 04 septembre deux mil quatorze, convocation est adressée individuellement à chaque conseiller municipal pour une réunion ordinaire prévue le jeudi 11 septembre 2014 à 20h30.

Le 11 septembre deux mil quatorze, à 20h30, se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la Présidence de René Gibault Maire.

Etaient présents : M^{mes} et MM. Christine Baulouet-Chaintré, Marcel Bell, Annick Bernardeau, Andrée Blaison, Karine Dribault, Jean-Louis Durand, René Gibault, Eric Girard, karine Hécho-Hamard, Patrick Hérault, Bernard Jean, Patrice Lalande, Jean-Louis Ledoux, Francine Maringues, Catherine Marot, Christine Palomba, Francis Rogeon, Alain Sèvre, Karine Vadier-Chauvineau, Claudine Vaillant.

Absents représentés : M^{me} et MM. Myriam Balestrat (*Claudine Vaillant*), Gérard Van Praet (*Bernard Jean*), Yohan Guérin (*René Gibault*).

Monsieur René Gibault ouvre la séance et demande qui se propose comme secrétaire de séance.

Madame Karine Vadier-Chauvineau et Monsieur Jean-Louis Ledoux sont candidats.

Monsieur le Maire procède au vote à bulletin secret.

Le résultat du vote donne 18 voix pour Madame Karine Vadier-Chauvineau et 5 voix pour Monsieur Jean-Louis Ledoux.

Madame Karine Vadier-Chauvineau est élue secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance de conseil municipal du lundi 30 juin est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés après les corrections demandées par Madame Claudine Vaillant au nom de Madame Myriam Balestrat et Messieurs J.L Ledoux et Patrice Lalande sur les points suivants :

- Modification du résultat du vote concernant la charte « Terre Saine » 18 voix pour, 4 voix contre et 1 abstention. Madame Claudine Vaillant précise que Madame Balestrat lors de la réunion de Conseil Municipal du 30 juin avait le pouvoir de Madame Claudine Vaillant, Madame Balestrat a voté contre l'adhésion à la charte « Terre Saine ». Madame Claudine Vaillant exprime le fait qu'elle a voté favorablement en commission.
- Madame Christine Baulouet-Chaintré s'interroge sur la cohérence des positions dans le groupe d'opposition.
- Monsieur Jean-Louis Ledoux demande le résultat de la négociation avec le Crédit Agricole, Monsieur le Maire lui indique que le Crédit Agricole n'a pas revu ses conditions concernant la ligne de trésorerie et que le contrat a été signé intégralement avec la Caisse d'Epargne.
- Monsieur Patrice Lalande demande que le mot *poubelles* soit remplacé par *déchets* concernant le terrain du Gué de la Vacherie.

Après ces corrections, le Procès-Verbal de la réunion du 30 juin 2014 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

TRAVAUX RUE DE CHYPRE : AVENANT À LA CONVENTION AVEC LE SIVEER POUR LA PARTICIPATION AU FINANCEMENT DU RÉSEAU UNITAIRE

Monsieur Éric Girard rappelle aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre des travaux d'assainissement, d'eau potable et d'installation du gaz de ville rue de Chypre, la commune s'est engagée par convention avec le SIVEER (Maître d'ouvrage) en date du 1^{er} juillet 2013.

Monsieur Girard présente l'avenant qui précise que dans le cadre des travaux liés à l'eau pluviale, compétence pleine et entière de la commune, il serait souhaitable afin de ne pas couper à nouveau la rue de Chypre lors de la suite des travaux d'aménagement et de pouvoir bénéficier d'importantes économies d'échelle, de profiter de la première tranche pour préparer les raccordements d'eaux pluviales en sous-terrain qui étaient prévus dans la tranche 2.

Monsieur Jean-Louis Ledoux demande des précisions concernant la répartition 55% dans la première convention.

Monsieur René Gibault explique que la commune a transféré au SIVEER la compétence eaux usées et réseaux d'assainissement collectif, les eaux pluviales restent de la compétence de la commune, à ce titre, le réseau présent rue de Chypre est un réseau unitaire qui reçoit eaux usées et eaux de pluie ; la répartition des travaux est donc de 55% à la charge de la commune dans le cadre du remplacement du réseau unitaire. Monsieur Jean-Louis Ledoux demande des précisions sur le règlement 50% à la notification et 50% à la réception des travaux.

Monsieur Mauroy (DGS) informe qu'à ce jour il n'y a pas eu d'appel de fonds du SIVEER.

Monsieur Jean-Louis Ledoux estime que la convention est incomplète puisque qu'aucun montant n'est stipulé. Monsieur Mauroy (DGS) précise que ce montant est maintenant connu et qu'il s'élève à la somme de 12 500 €. Monsieur René Gibault propose de passer au vote. Le résultat du vote donne 18 pour, 2 contre et 3 abstentions. Monsieur le Maire est donc autorisé à signer la convention.

DYSFONCTIONNEMENT DE L'HORLOGERIE DE L'ÉGLISE NOTRE-DAME et SAINT-JUNIEN

Madame Francine Maringues informe les membres du Conseil Municipal que, suite à un dysfonctionnement du marquage des heures sur le cadran de l'église, nous avons demandé l'intervention de notre prestataire, l'entreprise Lussault domiciliée à Tiffauge en Vendée, pour la réparation.

Elle précise que l'église est équipée de 3 cloches : deux de 1856 et une de 1807.

Suite à la visite de l'entreprise, nous avons reçu un devis de remplacement complet du cadran pour un montant de 9 493.10 € HT soit 11 391.72 € TTC.

Compte tenu du montant, nous avons décidé de convoquer l'entreprise pour avoir plus d'éléments de décision afin de présenter le sujet au présent Conseil Municipal.

Selon l'entreprise, il n'est pas urgent de changer le cadran, et la panne n'a rien à voir avec le remplacement du cadran.

2 pannes sont relevées :

- Le fonctionnement des aiguilles d'heures et minutes.

Après négociation, le moteur sera remplacé gracieusement dans la semaine 38, par geste commercial.

- Le fonctionnement du moteur à « La Volée » (balancement des cloches). Moteur qui fait sonner l'angélus.

Devis d'un montant de 1 409.00 € HT soit 1 690.80 € TTC qui sera réalisé lors de la même intervention que le moteur des aiguilles.

Madame Francine Maringues précise enfin qu'il s'agit là d'une information à destination de l'ensemble des Mélusins, et qu'il n'est pas nécessaire de prendre une délibération pour ce type d'intervention.

Monsieur Mauroy précise que le cadran est adossé à une plaque de bois, ce bois reposant sur la pierre, et c'est précisément à cet endroit que le bois commence à présenter de l'usure.

Il est peu envisageable que le cadran soit remplacé car nous sommes sur un édifice classé, et il est fort probable que les services de la DRAC imposent une restauration et non le remplacement.

DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE L'AMRID

Monsieur René Gibault rappelle que l'Association pour la Mémoire de la Résistance, de l'Internement et de la Déportation (AMRID) conduit les manifestations de commémorations de juin sur les 4 communes : Rouillé, Celle, Saint Sauvant et Lusignan.

Madame Francine Maringues rappelle que l'association conduit un projet d'achat collectif (communes de Lusignan, Rouillé, Celles l'Evescault et Saint-Sauvant) d'une collection de maquettes d'avions et de livres liée à la seconde guerre mondiale.

A ce titre l'association AMRID demande une subvention exceptionnelle de 350 €.

Madame Maringues rappelle que le sujet avait été abordé lors de la réunion de Commission Vie associative lors de la préparation du dossier des demandes de subventions, la position de la commission s'étant avérée positive sous réserve de l'avis des autres communes.

A ce jour les 3 autres communes ont toutes délibéré favorablement.

Monsieur Jean-Louis Ledoux demande des précisions sur la destination des 3 000 € collectés pour l'achat des maquettes. Cette somme est bien destinée à Madame Huysmans. Et qu'une tierce personne s'était portée acquéreur pour cette collection.

Madame Karine Dribault et Madame Andrée Blaison expliquent que cet acquéreur était Russe, l'objectif est que cette collection liée au patrimoine de mémoire reste sur le secteur, cette collection est exposée lors de nombreuses manifestations locales.

Monsieur Jean-Louis Durand précise qu'il est favorable à maintenir dans des bonnes conditions une telle collection qui évoque des souvenirs de dérives politiques qui ont abouti à la seconde guerre mondiale, il rappelle enfin que le créateur a beaucoup donné pour les Mélusins.

Monsieur Jean-Louis Ledoux estime qu'il est dommage que les impôts ou les financements publics participent à de telles acquisitions liées à la mémoire.

Monsieur René Gibault rappelle que l'AMRID intervient dans le cadre des manifestations des « Chemins de la liberté » en lien avec le collège dans le cadre du travail de mémoire ; des collégiens sont récompensés chaque année pour les travaux présentés.

Monsieur Patrick Hérault mentionne que cette association n'est pas coutumière du fait de demander des subventions exceptionnelles.

Monsieur René Gibault demande de passer au vote : 18 pour, 1 contre et 4 abstentions.

Monsieur le Maire est donc autorisé à inscrire et à verser une subvention de 350 € à l'association AMRID sur le budget 2014.

ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES ÉNERGIES VIENNE

Monsieur le Maire expose que la commune pour ses bâtiments (église, camping), est raccordée au réseau d'électricité pour une puissance supérieure à 36 kVA.

Compte tenu de la suppression des tarifs réglementés de vente d'énergies au 1^{er} janvier 2016, la Commune devra alors souscrire une offre de marché pour son approvisionnement en électricité pour ses propres usages relevant des consommations décrites. Cela signifie qu'elle devra procéder à une mise en concurrence de ses achats d'énergies, conformément aux règles de la commande publique.

Conscient de l'impact important de ces nouvelles règles, le Syndicat ÉNERGIES VIENNE a constitué le 24 juin 2014 un groupement de commandes d'achat d'énergies permettant de mutualiser la mise en concurrence de la fourniture en électricité de ses communes adhérentes et de toutes autres collectivités ou établissements publics intéressés, dans le respect du Code des marchés publics.

Monsieur Jean-Louis Durand, délégué communal à Énergie Vienne et SORÉGIES explique que c'est un choix stratégique et qu'il est important de préserver le service public et non pas de favoriser l'arrivée de prestataires privés.

Monsieur Patrice Lalande demande s'il est possible de faire venir des représentants d'Énergies Vienne afin d'avoir des explications sur la modification des règles en 2016. Les habitants sont peu informés des changements de règles en 2016. Quelles incidences au niveau des impôts

Monsieur René Gibault précise que cette délibération doit être prise avant le 30 septembre.

Monsieur Jean-Louis Durand exprime que nous pouvons avoir des idées différentes sur le sujet, il fait un rappel sur l'origine de la mise en place du Syndicat, le maintien du service public permet de contenir les tarifs à un niveau plus bas que la moyenne nationale, la notion importante dans la présente décision à prendre c'est de rester uni face à une mise en concurrence.

Monsieur Patrice Lalande s'interroge du pourquoi avant fin septembre.

Monsieur Pascal Mauroy indique que le Syndicat comporte 279 communes, que le dossier doit être bouclé avant la fin de l'année il est normal qu'une date butoir soit donnée.

Monsieur Jean-Louis Ledoux pense qu'un appel d'offres n'est pas facile à gérer, que la commune ou la communauté de communes ont les personnels pour de tels dossiers.

Monsieur René Gibault s'étonne que l'on puisse trouver cela pas simple à gérer et que l'on préférerait gérer cette situation en interne tout cela pour un seul compteur.

Monsieur Jean-Louis Ledoux ajoute que si on ne fait pas d'appel d'offres, c'est qu'on ne veut pas travailler.

Monsieur René Gibault exprime qu'il n'est pas question de se désolidariser du Syndicat.

Monsieur René Gibault clôt le débat et demande le passage au vote.

Le résultat du vote donne l'unanimité des membres présents et représentés pour l'adhésion de la commune de Lusignan au groupement d'achat Energies Vienne.

La délibération prise est donc la suivante :

Le Conseil Municipal,

Vu le Code de l'Énergie et notamment ses articles L.445-4 et L.337-9,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Acte Constitutif approuvé par le Syndicat ÉNERGIES VIENNE lors de son Comité Syndical du 24 juin 2014,

Considérant que la Commune de Lusignan a des besoins en matière de :

- acheminement et de fourniture d'électricité et services associés à la fourniture d'électricité.*
- prestations liées à l'optimisation et à l'efficacité des consommations d'énergies.*

Considérant que le Syndicat ENERGIES VIENNE a constitué un groupement de commandes, pour les personnes morales de droit public et de droit privé, dont il est le coordonnateur pour l'acheminement et la fourniture de gaz naturel et d'électricité et services associés à la fourniture de ces énergies, ainsi que les prestations liées à l'optimisation et à l'efficacité des consommations d'énergies

Considérant que la Commune de Lusignan, au regard de ses propres besoins, a un intérêt à adhérer à ce groupement de commandes,

Au vu de ces éléments et sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal :

- DÉCIDE de l'adhésion de la Commune de Lusignan au groupement de commandes pour la préparation et la passation de ses accords-cadre et marchés portant sur :
 - o acheminement et de fourniture d'électricité et services associés à la fourniture d'électricité ;
 - o prestations liées à l'optimisation et à l'efficacité des consommations d'énergies.
- AUTORISE Monsieur le Maire à notifier au Syndicat ÉNERGIES VIENNE l'adhésion de la Commune de Lusignan au groupement dont l'Acte constitutif est joint en annexe et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- S'ENGAGE à communiquer au coordonnateur la nature et l'étendue de ses besoins en vue de la passation des marchés, accords-cadres et marchés subséquents lancés par le groupement ;
- S'ENGAGE à exécuter avec la ou les entreprises retenue(s) les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents conclus dans le cadre du groupement,
- S'ENGAGE à régler les sommes dues au titre des marchés, accords-cadres et marchés subséquents et à les inscrire préalablement au budget.

PROJET D'INSTALLATION DE DEUX BORNES DE RECHARGE POUR VOITURES ÉLECTRIQUES

Modification de la délibération N° 2013/75

Monsieur le Maire présente l'objet de la délibération modificative et rappelle aux membres du Conseil Municipal que lors de la séance du 14 octobre 2013, le Conseil Municipal avait validé le projet d'installation de deux bornes de recharge pour voitures électriques.

Monsieur Jean-Louis Ledoux demande à quoi cela va servir, et combien de véhicules électriques il y a sur Lusignan.

Madame Francine Maringues, indique que cette installation a pour objectif de rendre la ville de Lusignan plus attractive, elle précise qu'il est fréquent que des véhicules électriques passent et rechargent sur la commune au niveau de la Place Isabelle d'Angoulême et la Place du 11 novembre.

Monsieur Jean-Louis Ledoux demande quel type de borne est prévu, que ce projet est surprenant car différents procédés peuvent être envisagés.

Monsieur Patrice Lalande pense que le risque que les bornes soient obsolètes rapidement est fort probable.

Monsieur Francis Rogeon ajoute que les installations prévues sont adaptées et ne manqueront pas d'être suivies par Energies Vienne.

Monsieur René Gibault demande le passage au vote : Résultat : 18 pour, 2 contre et 3 abstentions.

La délibération prise est la suivante :

Objet : Transfert de la compétence optionnelle « bornes de recharge de véhicule électrique » au
Syndicat Énergies Vienne
Modalité : Stationnement gratuit pour au moins 2 ans

Considérant que pour contribuer à l'objectif du schéma régional visant le déploiement de 1000 bornes de recharge en Poitou-Charentes d'ici à 2016, le Comité du Syndicat ENERGIES VIENNE dans sa séance du 25 juin 2013 a autorisé le Président du Syndicat à :

- Répondre à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) lancé par la Région pour le Déploiement des Infrastructures de Recharge pour les véhicules électriques en Poitou-Charentes afin de participer à la couverture de points de recharge sur le département de la Vienne, de manière concertée avec le Syndicat Intercommunal d'Electricité des Deux-Sèvres (SIEDS) ;

- Créer un « programme de bornes électriques » estimé à un montant de 200 000 € HT pour les années 2013 à 2016 qui prendra en charge 20 % de l'investissement des infrastructures de recharge sur un projet d'une collectivité ayant souhaité participer aux programmes national et régional sur présentation d'une facture ;

Considérant que la candidature du Syndicat ENERGIES VIENNE a été retenue par décision du Commissariat général à l'investissement du 29 janvier 2014 et que les conventions de la Région et de l'ADEME ont été notifiées fin mai 2014 ;

Considérant l'intérêt de ce projet de déploiement coordonné de bornes de recharges de véhicules électriques sur le territoire du Syndicat ENERGIES VIENNE et son coût résiduel limité pour la commune, compte tenu d'une prise en charge à hauteur de 90 % de l'investissement (par des subventions cumulées de l'Etat pour 50%, de la Région pour 20% et du Syndicat pour 20%) ;

Considérant que le Syndicat ENERGIES VIENNE se chargera, pour le compte de la Commune, de collecter l'ensemble des subventions Etat-Région, et de lui reverser les montants correspondants ;

Considérant l'offre ALTERBASE présentée à la commune par SOREGIES, opérateur des bornes ;

Considérant que les Statuts du Syndicat ÉNERGIES VIENNE entrés en vigueur le 1^{er} avril 2014 comprennent, à compter de cette date, la compétence optionnelle intitulée « création et entretien d'infrastructures de charge pour véhicules électriques » ;

Le Conseil Municipal :

DÉCIDE

- De s'inscrire dans la démarche volontaire de déploiement de deux bornes de recharge de véhicules électriques sur le territoire de la commune ;
- De transférer, à compter du 1er avril 2014, au Syndicat ENERGIES VIENNE, la compétence optionnelle « création et entretien d'infrastructures de charge pour véhicules électriques » ;
- D'entrer en discussion avec SOREGIES pour définir les lieux d'implantation les plus appropriés ;
- De conférer la gratuité de stationnement, quels que soient les emplacements, avec ou sans dispositif de recharge, en surface ou en ouvrage, gérés directement par la collectivité sur le domaine public, pour une durée de 2 ans minimum ;
- De voter l'investissement de 25 650 € HT ainsi que la TVA correspondante suivant taux en vigueur, ce qui laisserait à la charge effective de la commune, après l'obtention des subventions, un coût net à financer 2 565.00 € HT auquel s'ajoute la TVA , minorée de la part de TVA remboursée par le FCTVA ;
- De donner mandat au Syndicat ENERGIES VIENNE pour qu'il collecte pour le compte de la Commune les subventions de l'Etat et de la Région ;
- D'autoriser le maire à signer l'offre ALTERBASE.

RECONNAISSANCE DE L'ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE, SUITE AUX DÉGÂTS CAUSÉS PAR L'ORAGE DE GRÊLE QUI S'EST PRODUIT DANS LA NUIT DU 8 AU 9 JUIN 2014

Monsieur le Maire rappelle cet évènement météorologique exceptionnel qui s'est abattu sur notre commune, il informe que le Ministère de l'intérieur par arrêté du 7 août 2014 a placé la commune de Lusignan en état de catastrophe naturelle pour coulées de boue suite à l'orage du 9 juin 2014.

Il reste le dossier de demande de placement en calamité agricole pour lequel à ce jour nous n'avons pas eu de décision.

Monsieur le Maire rappelle que les agriculteurs dont les parcelles cultivées ont été endommagées seront exonérés pour les parties endommagées de la Taxe Foncière sur les Propriétés non bâties (TFPNB).

Les démarches ont été faites par les services de la mairie.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Madame la Préfète de la Vienne sera sur notre canton à la fin du mois ce qui permettra d'aborder ce dossier.

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS POUR L'EXERCICE 2013

Monsieur Francis Rogeon, Conseiller communautaire, présente le rapport d'activité :

Pour l'exercice 2013, la Communauté de Communes a mis en place la collecte et le traitement des activités de soins à risques infectieux (DASRI) par l'organisation de permanences trimestrielles et également la collecte et le traitement des textiles.

Le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) s'élève à 13,88% taux inchangé depuis 4 années.

Le coût moyen annuel du service est de 121.96 € soit +2.86 € par rapport à 2012 par propriété bâtie.

Le coût moyen annuel appliqué par habitant est de 85.16 €.

Monsieur Patrick Hérault demande quelle est la différence entre la collecte de l'acier et de la ferraille.

Monsieur Francis Rogeon explique que l'acier est un déchet recyclable collecté en porte à porte par le tri sélectif et la ferraille un déchet issu du tri fait en déchetterie.

Monsieur Jean-Louis Ledoux demande quelle est la destination des déchets collectés à la déchetterie.

Monsieur Francis Rogeon répond que les destinations sont toutes indiquées dans le document distribué, il ajoute qu'il y a une forte augmentation de l'apport de déchets verts qui sont traités sur la plateforme Valterra à Marçay.

Madame Karine Dribault intervient en exprimant le fait que la distribution de composteur aurait dû entraîner une baisse des apports en déchets verts, qu'il y a peut-être nécessité de communiquer à nouveau sur ce sujet.

Monsieur Francis Rogeon précise que les apports en déchetterie sont plus des tailles de branches qui ne peuvent pas être mis dans les composteurs.

Monsieur René Gibault précise que dans chaque journal diffusé par la Communauté de Communes, une page est réservée au traitement des déchets (caisses jaunes, composteurs etc...).

Il rappelle enfin que la Communauté de Communes achète les composteurs 45 € et qu'ils sont mis à disposition pour un montant de 15 €.

Monsieur Alain Sèvre, concernant la TEOM s'interroge sur la fiabilité de cette taxe, il serait plus juste de faire payer les citoyens en fonction de la quantité de déchets produits.

Monsieur Gibault répond que plusieurs expérimentations ont été conduites et qu'hormis sur quelques secteurs tous sont revenus à la taxe ou à la redevance.

Monsieur René Gibault ajoute que la meilleure des solutions aujourd'hui est d'inciter les habitants à diminuer par le tri et le recyclage la production de déchets.

Il rappelle le programme de réfection de la déchetterie conduit par la Communauté de Communes.

Monsieur Alain Sèvre demande pourquoi la commune n'utilise pas un broyeur pour alimenter la chaufferie bois.

Monsieur Francis Rogeon répond que la chaufferie bois consomme des plaquettes de bois et non du broyat.

Monsieur Alain Sèvre demande si dans le cadre de la gestion du massif forestier du « Grand Parc » nous ne pourrions pas alimenter la chaufferie bois.

Monsieur René Gibault indique que des essais ont été menés, qu'il est nécessaire de conserver des déchets de bois dans la forêt pour la transformation en humus.

Madame Karine Dribault pense qu'il faut regarder le plan d'aménagement proposé par l'ONF.

Monsieur Bernard Jean souhaite éviter le risque de dénaturer le paysage du « Grand Parc » par des « coupes blanches ».

BILAN DES MANIFESTATIONS DE L'ÉTÉ 2014

M. Eric Girard présente le bilan De la Fête du 14 juillet.

L'ensemble de la manifestation s'est déroulée sur le site de Vauchiron ; l'organisation est assurée en partenariat avec le comité des fêtes.

Le feu d'artifice cette année a représenté une dépense de 7 000 € (-1 000 € par rapport aux années précédentes).

M. Girard explique que lors du déroulement du feu d'artifice une panne a causé une perte de 4 minutes environ de spectacle. La société Brézac artifices responsable de ce fait nous remettra les fusées non tirées en plus sur le feu de l'année prochaine et le prix sera à nouveau revu à la baisse.

Ensuite M. Eric Girard présente le bilan du Marché des Producteurs de Pays.

Manifestation qui rencontre un vif succès puisque de 900 couverts en 2013 nous sommes passés à 1200 couverts distribués.

Cette année il a été fait le choix de ne pas ajouter d'animation ce qui a permis de réaliser une économie de 500 €.

Cette manifestation représente un coût de 2026 € que la commune paye à la Chambre d'Agriculture pour l'ensemble de la prestation : contact et sélection des producteurs, gestion de la communication (tracts-affiches).

26 producteurs étaient présents sur 32 demandes. Le choix s'est porté sur le critère de producteurs locaux.

Enfin la commune demande aux deux boulangers d'être présents ainsi qu'aux associations pour l'animation et l'organisation de la friterie.

M. Alain Sèvre trouve que le coût payé à la Chambre d'Agriculture est élevé, Monsieur Girard rappelle que la communication est très importante autour de cette manifestation départementale.

Monsieur René Gibault comprend la remarque concernant le coût de cette manifestation mais c'est une belle manifestation qui s'est institutionnalisée, il rappelle enfin que des communes sont sur liste d'attente pour l'organisation d'un marché des producteurs.

M. Francis Rogeon ajoute que c'est une action directe sur les producteurs locaux avec de belles retombées économiques.

En conclusion, Monsieur Eric Girard attend le bilan de la Chambre d'Agriculture, le marché de Lusignan est un des plus importants en fréquentation avec celui de Vivonne.

Monsieur Patrick Hérault présente un premier bilan de la Fête Médiévale qui a eu lieu les 19 & 20 juillet.

L'ouverture de la fête médiévale a eu lieu le samedi à 16h30 par le marché artisanal nocturne avec repas médiéval.

En 2013, ce repas se déroulait le dimanche midi, ce qui gênait le déroulement des animations.

Cette année, 250 couverts au repas qui a été organisé par le traiteur "la Maréchalerie" de Marigny-Chémereau.

Le dimanche, sur l'ensemble de la journée, c'est 2 500 à 3 000 personnes qui ont fréquenté la manifestation. Très bons retours sur ces journées hormis le marché du soir, il est prévu une réunion bilan en octobre.

Monsieur Hérault remercie les 50 bénévoles, les jeunes et encadrants du chantier loisirs qui ont fabriqué des boucliers, tuniques ; les associations qui ont participé et bien-sûr le personnel communal.

Le coût de cette manifestation représente une dépense de 16 000 € dont 8 000 à 8 500 € à la charge de la commune.

C'est l'ACSL qui est porteur de projet de cette manifestation en partenariat avec la mairie. Monsieur Hérault demande à faire remonter les remarques pour faire mieux l'année prochaine.

M. Jean-Louis Ledoux demande qui a été consulté pour la partie repas médiéval.

M. Hérault précise que c'est M. Michel Viault qui se charge de la consultation : M. Bruneau (boucherie-charcuterie), la Maréchalerie, l'entreprise Jamet ont été consultés.

M. Ledoux rapporte que le restaurant "Le Bistroquet" n'aurait pas été consulté.

M. René Gibault demande à Patrick Hérault de consulter le Bistroquet l'année prochaine.

Madame Karine Dribault demande que tous les restaurants de la ville soient consultés. Patrick Hérault rappelle le risque porté par le restaurant qui prend en charge l'ensemble de la prestation y compris le risque qu'il y ait peu d'inscrits.

M. Francis Rogeon intervient pour demander pourquoi le Bistroquet ne s'est pas manifesté.

M. Jean-Louis Durand salue la qualité des animations musicales.

Madame Francine Maringues présente le bilan de la 9^{ème} Nuit Romane à Lusignan qui a eu lieu le samedi 2 août.

Grand succès avec plus de 1 500 personnes pour le concert dans l'église, le concert en extérieur et la mise en lumière du site.

Les participants viennent de loin et bien avant la soirée, ils visitent la ville et consomment sur place.

Le budget représente une dépense de 2 000 € pour la commune, le reste étant pris en charge par la Région Poitou-Charentes.

Le buffet du temps convivial a été réalisé par M. Jean-Michel Bruneau, boucher-charcutier à Lusignan.

Madame Francine Maringues poursuit par le bilan du Congrès National des Eclaireurs et Eclaireuses Unionistes de France qui s'est installé sur le site du camping de Vauchiron du 27 au 30 août.

C'est l'association E.E.U.D.F. qui était organisateur ; la commune a accompagné techniquement leur installation.

Il est important de noter que cette association s'est attachée à s'approvisionner dans les commerces locaux, cette manifestation a rassemblé plus de 500 participants sur trois jours et deux nuits.

La soirée du 28 août était ouverte au public avec une veillée scoute animée par la troupe ZIGOMATIC, cette soirée était de très grande qualité.

Certains participants prévoient de revenir à Lusignan pour faire du tourisme, les organisateurs nous ont remercié chaleureusement pour notre qualité d'accueil.

Madame Francine Maringues conclut par les manifestations à venir :

- L'inauguration du massif associatif cette année dédié au Club des Aînés Mélusins, le 19 septembre à 18h00.
- Les Journées du Patrimoine les 20 et 21 septembre.
- La Brocante organisée par le GCIA le 28 septembre.

DÉPART DES ORTHOPHONISTES

Monsieur René GIBAULT informe les membres du Conseil Municipal du départ des orthophonistes qui étaient installés rue Carnot.

Les raisons de leur départ ne sont pas un manque d'activité mais des raisons de mutation ou de changement d'activité de leur conjoint. En effet deux travaillaient sur la ligne LGV et ont terminé leur mission.

L'Agence Régional de Santé (ARS) est informée, malheureusement nous ne sommes pas dans un secteur prioritaire, les villes plus importantes comme Poitiers, Saint-Maixent sont privilégiées.

Madame Christine Baulouet-Chaintré ajoute qu'il y a plus de demandes que d'orthophonistes qui sortent de formation.

Il est nécessaire de mener une réflexion sur comment attirer les personnels de santé.

Madame Baulouet-Chaintré rappelle la fermeture prochaine du Centre Médico-psychologique (CMP) qui sera regroupé avec Vivonne. Elle ajoute enfin qu'il serait intéressant d'avoir une sage-femme, pourquoi pas un pôle santé sur le secteur.

M. Patrick Hérault ajoute que ce problème existe surtout en milieu rural malgré les différentes aides de la CNAM par exemple.

M. René Gibault rappelle que nous ne sommes pas dans une zone prioritaire.
Mme Karine Dribault rapporte qu'à Vivonne un pôle santé existe et qu'ils ont des demandes de professionnels et qu'ils manquent de places.

QUESTIONS DIVERSES

M. Marcel Bell signale que les vestiaires du stade situés entre les tribunes et le club-house se dégradent, d'autre part la subvention de 750 € attribuée n'aurait pas été versée à l'USM.

M. Pascal Mauroy précise que les subventions seront versées la semaine prochaine.

M. Eric Girard, Adjoint au Maire, en charge des bâtiments précise qu'il y a deux ans une grosse fuite d'eau avait endommagé gravement ces vestiaires. Il dénonce le fait que la VMC pour des raisons de bruit (pendant les réunions) est arrêtée et rarement remise en service, d'où une dégradation des matériaux type PLACO.

M. Marcel Bell intervient aussi pour le non fonctionnement des douches, M. Eric Girard répond qu'il faut tout reprendre.

M. René Gibault demande à ce qu'un rendez-vous soit pris sur place pour faire le point des dysfonctionnements afin de chiffrer les réparations.

M. Patrice Lalande demande à ce que les comptes rendus des Conseils Municipaux soient transmis dans les 15 jours suivant la réunion.

M. Jean-Louis Ledoux concernant les emprunts à court terme (les lignes de trésorerie) demande dans quelle proportion elles sont utilisées.

M. Pascal Mauroy précise qu'elles sont utilisées entièrement, qu'il est prévu un remboursement, qu'un bilan sera donné lors de la réunion budgétaire.

M. Jean-Louis Ledoux au sujet de la fermeture de la rue de Chypre et les conséquences financières sur commerce local.

M. René Gibault informe que les commerçants touchés vont devoir remplir un dossier que nous allons prochainement leur transmettre.

M. Jean-Louis Ledoux demande l'état d'avancement des travaux de la porte de ville.

Madame Francine Maringues explique que les travaux ont repris en début de semaine qu'il y a sur cette phase beaucoup de préparation en atelier pour les calepinages des parapets et de la contrescarpe.

M. Jean-Louis Ledoux intervient et demande pourquoi des travaux qui devaient être achevés fin juin 2014 ont tant de retard.

Mme Francine Maringues répond qu'il y a effectivement du retard pour de multiples raisons : découverte des salles basses avec un suivi archéologique en lien avec les services de la DRAC ; nous sommes actuellement dans le choix des échantillons d'enduit avec les services de la DRAC.

Madame Maringues précise enfin que nous y verrons plus clair en fin d'année.

M. Alain Sèvre demande des précisions sur l'achat de la maison située au 3 rue Babinet sur sa configuration cadastrale.

M. René Gibault donne les explications, par un dessin sur le tableau.

M. Jean-Louis Ledoux demande qui gère l'installation et le suivi des gens du voyage sur la commune.

Madame Christine Baulouet-Chaintré s'explique sur ce sujet :

La commune a autorisé le stationnement d'une caravane provisoirement sur le terrain des "Bastilles".

Elle rappelle que les gens du voyage doivent stationner sur des espaces conventionnés et qu'un tel espace n'existe pas à Lusignan.

Un gros travail a été réalisé pour venir en aide à cette famille, le père est malade et a été suivi par Madame Nathalie Gendre, infirmière, trois fois par jour, les enfants ont été scolarisés (10 ans et 7 ans). Ils n'avaient jamais été à l'école.

L'association départementale des gens du voyage s'est déplacée pour convaincre cette famille de rejoindre une aire conventionnée où elle pourra être socialement suivie.

Madame Christine Baulouet-Chaintré souligne l'intolérance des gens avec lettre recommandée, appels téléphoniques, plaintes.

M. Jean-Louis Ledoux demande si l'aire de Coulombiers est conventionnée.

M. Pascal Mauroy précise qu'en fait elle est sur Fontaine-le-Comte et elle est conventionnée.

Mme Baulouet-Chaintré informe les membres du Conseil Municipal que cette famille part demain vendredi.

M. Jean-Louis Ledoux demande qui donne l'autorisation de stationner.

M. René Gibault répond qu'ils ne demandent pas l'autorisation de s'installer, que c'est à nous de négocier leur départ ce qui est fait immédiatement.

Toute intervention officielle porte effet avec un délai minimum de 15 jours.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h50.